



Commission
Scolaire
DES LAURENTIDES

Notre devise : L'ENGAGEMENT

RAPPORT ANNUEL 18-19

LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS!

CONTENU

- 4 MOT DE LA PRÉSIDENCE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
- 5 PROFIL DE LA CSL
- 6 CONSEIL DES COMMISSAIRES
- 8 TAUX DE DIPLOMATION
- 9 RAPPORT RELATIF À L'INTIMIDATION ET À LA VIOLENCE
- 9 RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE
- 10 NATURE DES ACTES DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION RAPPORTÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE
- 11 LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS
- 12 PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE
- 17 BILAN FINANCIER

MOT DE LA PRÉSIDENCE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

L'année scolaire 2018-2019 s'est révélée encore une fois une année de changement et d'adaptation à la Commission scolaire des Laurentides, notamment par un certain mouvement au sein de la gouvernance du conseil des commissaires.

Tout d'abord, nous avons commencé l'année en déployant notre tout nouveau Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) dont nous sommes bien fiers, puisqu'il constitue le reflet de la pensée de tous les acteurs et partenaires : parents, élèves, membres du personnel, élus municipaux, partenaires de la petite enfance et de la santé et des services sociaux, syndicats, comité de parents et conseils d'établissement. Cette première année a également été l'occasion pour chaque établissement scolaire d'élaborer son projet éducatif.

Puis, nous avons eu plusieurs échanges enrichissants avec les communautés éducatives, qui ont mené aux démarches nécessaires à la confirmation de l'ouverture de deux nouvelles écoles dès la prochaine année scolaire, dont une école alternative. De plus, à la suite de consultations publiques, nous continuons de revoir la répartition de la clientèle dans certains secteurs pour pallier l'augmentation importante à court terme de la clientèle des secteurs sud et centre. C'est d'ailleurs pour cette même raison que nous avons également reçu la confirmation d'une aide financière par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) pour la construction de deux nouvelles écoles primaires sur notre territoire.

Au niveau de la réussite scolaire, l'année 2018-2019 a permis non seulement de maintenir de manière satisfaisante les taux de diplomation et de décrochage, mais également d'entreprendre et de conclure plusieurs projets.

Nous tenons finalement à souligner le travail exceptionnel de l'ensemble de notre personnel scolaire : cadres, enseignants, professionnels et personnel de soutien. Ils sont assurément les piliers de notre organisation puisque, grâce à leur dévouement, ils contribuent quotidiennement à l'essence même de notre mission commune, qu'est l'organisation de services éducatifs de qualité. Ils contribuent concrètement à l'éducation des quelque 8 500 élèves qui nous sont confiés en les outillant le plus possible pour les aider à devenir les citoyens responsables de demain.



Johanne Hogue
Johanne Hogue
Présidente

Bernard Dufourd
Bernard Dufourd
Directeur général



À LA CSL	
Écoles primaires	17
Écoles secondaires	4
Centre de formation générale des adultes	1
Centres de formation professionnelle	2



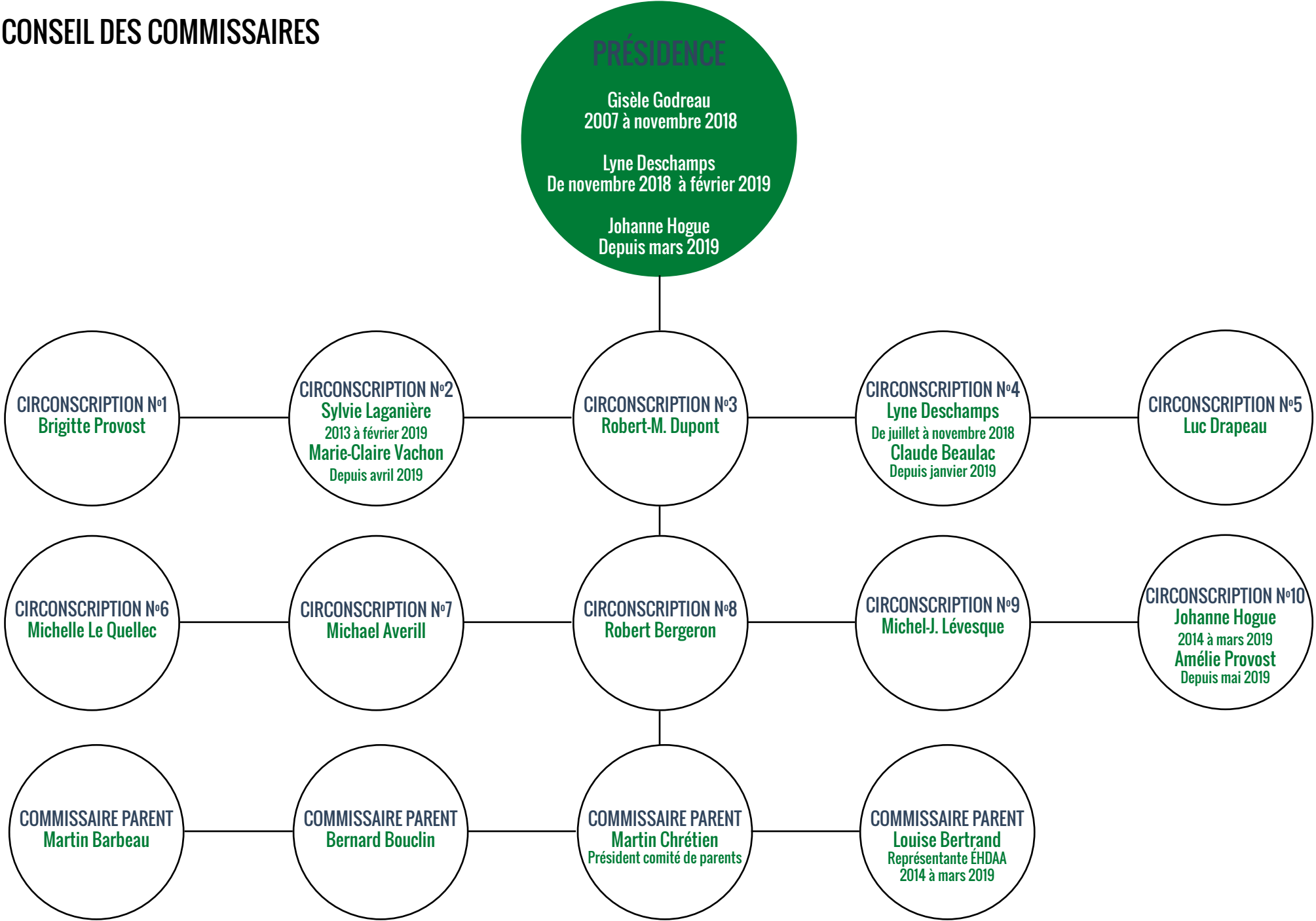
PROFIL DE LA CSL

La Commission scolaire des Laurentides (CSL) couvre 33 municipalités regroupées principalement au sein des MRC des Pays-d'en-Haut et des Laurentides. La municipalité de Saint-Donat, où nous avons une école dispensant l'enseignement préscolaire, primaire et le 1^{er} cycle du secondaire, est cependant située sur le territoire de la MRC de Matawinie.



RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE 2018-2019	
Préscolaire 4 ans	107
Préscolaire 5 ans	634
Primaire	4025
Secondaire	2932
Formation générale des adultes	366
Formation professionnelle	244
Total des élèves : 8308	

CONSEIL DES COMMISSAIRES



PRINCIPALES DÉCISIONS RENDUES PAR LE CONSEIL DES COMMISSAIRES ET LE COMITÉ EXÉCUTIF

- Adoption et déploiement du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR);
- Organisation d'un gala reconnaissance pour les élèves, les membres du personnel et les bénévoles;
- Réalisation des démarches afférentes à l'ouverture d'une nouvelle école alternative à Sainte-Adèle, en partenariat avec le Comité fondateur pour une école alternative publique et la Ville de Sainte-Adèle;
- Réalisation des démarches afférentes à l'ouverture d'une nouvelle école à Saint-Adolphe-d'Howard, en partenariat avec la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard;
- Adoption d'un budget équilibré en fonction des règles administratives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'année scolaire 2019-2020;
- Adoption du plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles de la Commission scolaire des Laurentides 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES

Au cours de l'année 2018-2019, 2 plaintes ont été déposées à l'instance disciplinaire chargée d'appliquer le code d'éthique et de déontologie et ont été retirées par la suite. Aucun manquement n'a été constaté.

Vous pouvez consulter le code d'éthique et de déontologie des commissaires à l'adresse suivante : www.cslaurentides.qc.ca sous l'onglet Communauté - Conseil des commissaires.

COMITÉS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

- Comité de gouvernance et d'éthique
- Comité de vérification
- Comité des ressources humaines
- Comité consultatif de transport des élèves
- Comité d'étude des demandes de révision
- Comité consultatif sur la qualité des services



TAUX DE DIPLOMATION

La CSL est extrêmement fière des résultats obtenus relativement à son taux de diplomation. Effectivement, le taux de diplomation et de qualification de la cohorte 2011-2018 a fait un bond de 5 % par rapport à l'année dernière, atteignant ainsi un taux enviable de 76 %. Ce dernier correspond au plus haut taux répertorié à la Commission scolaire des Laurentides. Ces chiffres plus que satisfaisants nous laissent croire que la CSL contribuera fortement à l'atteinte de l'objectif ministériel contenu dans le Plan d'engagement vers la réussite, soit d'atteindre un taux de 82 % pour l'ensemble du Québec en 2022.

Ce progrès notoire a été possible grâce aux différents moyens déployés dans les établissements mettant l'accent sur l'amélioration des pratiques pédagogiques et le maintien de milieux de vie harmonieux et respectueux auprès des élèves. La CSL est très fière de ces résultats qui témoignent d'un travail remarquable de ses enseignants et employés compétents et dynamiques, de concert avec les parents, la collectivité et nos partenaires.

RAPPORT RELATIF À L'INTIMIDATION ET À LA VIOLENCE

Dans le cadre de la Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école, les directions d'école doivent transmettre à la direction générale de la commission scolaire, un rapport sommaire faisant état de la nature des événements qui se sont produits dans leur école et des interventions s'y rattachant. En 2018-2019, la CSL a comptabilisé peu de plaintes relativement à l'intimidation et à la violence telles que définies à l'article 13 de la Loi sur l'instruction publique. Aucune plainte officielle concernant des actes d'intimidation ou de violence n'a été portée à l'attention du protecteur de l'élève.

Conformément aux mesures prévues dans leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence ainsi qu'au code de vie de leur établissement, les directions d'école, en collaboration avec leurs intervenants, se sont assurées de traiter rapidement et avec diligence toute situation auprès des victimes, des intimidateurs ou des témoins. Dans les cas plus complexes, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides a été sollicité.



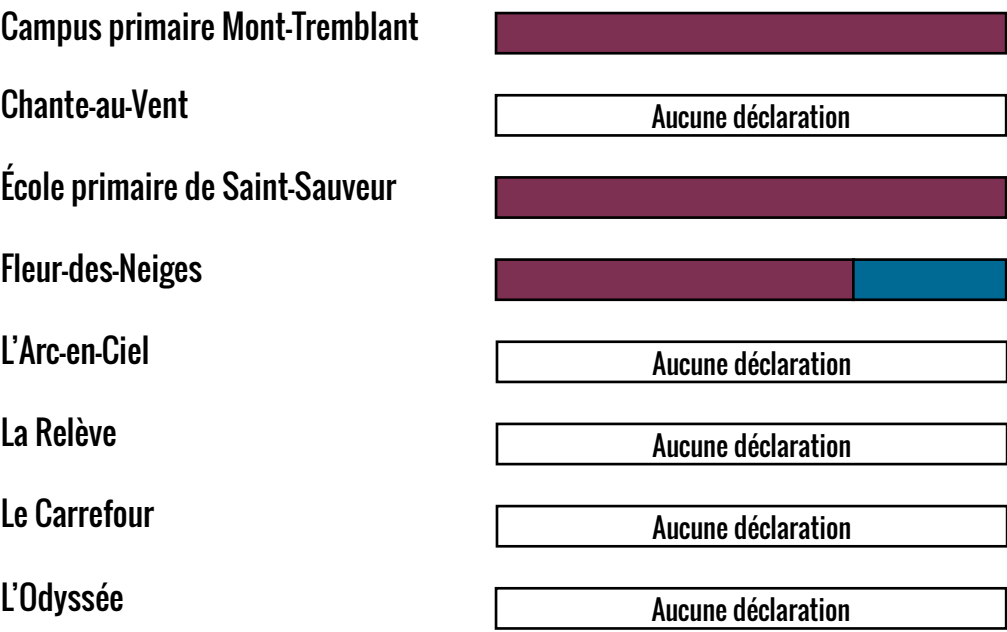
RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Le rôle du protecteur de l'élève prend sa source dans la Loi sur l'instruction publique. Il assiste, selon les paramètres de son mandat, les parents ou les élèves lors de l'application des dispositions du Règlement relatif à l'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents établi par la Commission scolaire des Laurentides. Le protecteur de l'élève est un recours neutre, exercé par une personne indépendante de la commission scolaire et de la personne qui initie la communication. Les principes qui sous-tendent la fonction du protecteur de l'élève sont l'indépendance, la confidentialité, l'impartialité et l'accessibilité.

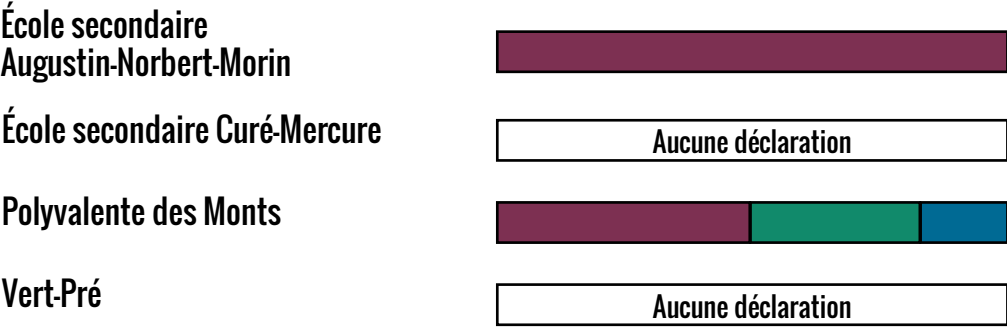
Son efficacité d'intervention repose sur sa capacité d'influencer et de persuader. Son mandat lui permet donc de participer à l'amélioration de la qualité des services. Dans la continuité de son mandat, le protecteur de l'élève mène aussi une action préventive. Dans cette perspective, il peut souligner, à l'instance concernée, certaines situations pouvant créer un préjudice à l'élève et ainsi éviter leur répétition.

Dans l'exercice de son mandat pour l'année scolaire 2018-2019, 11 demandes d'intervention ont été adressées au protecteur de l'élève. Dans quelques situations, ces demandes ont été dirigées préalablement auprès du protecteur de l'élève alors que l'intervention du protecteur de l'élève s'inscrit à la fin du processus. Dans ces circonstances, les personnes ont été orientées vers l'instance concernée. Aucun avis n'a été soumis au conseil des commissaires.

ÉCOLES PRIMAIRES



ÉCOLES SECONDAIRES



LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS

De par la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d’État en vigueur, la CSL doit faire état de l’application de certaines dispositions prévues à la loi dans son rapport annuel.

Voici le tableau cumulatif illustrant le niveau de l’effectif et sa répartition par catégorie d’emploi, pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019. Le total d’heures rémunérées à la CSL est de 1 775 457,89 pour un niveau d’effectif de 1 837 444,72 heures pour la période mentionnée précédemment . Ce dernier a été respecté par rapport à la cible imposée par le MÉES et représente, en nombre d’employés :

COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES AVRIL 2018 À MARS 2019	NOMBRE D'EMPLOYÉS
PERSONNEL D'ENCADREMENT	63
PERSONNEL PROFESSIONNEL	88
PERSONNEL INFIRMIER	0
PERSONNEL ENSEIGNANT	1161
PERSONNEL DE BUREAU, TECHNICIEN ET ASSIMILÉ	627
AGENTS DE LA PAIX	0
OUVRIERS, PERSONNEL D'ENTRETIEN ET DE SERVICE	119
ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES	0

TOTAL DE L’EFFECTIF : 2058



PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2018-2022

Le Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 de la Commission scolaire des Laurentides contient 25 objectifs. Sept d'entre eux sont prescrits par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et seront présentés dans les prochaines pages. Il est à noter que les 18 autres objectifs viennent tous, chacun à leur façon, soutenir l'atteinte des cibles de réussite pour l'ensemble de nos élèves.

OBJECTIF 2

D'ici 2019, promouvoir et soutenir les initiatives qui permettront aux élèves du primaire d'être physiquement actifs 60 minutes par jour.

CIBLE ATTEINTE

Toutes les écoles de la Commission scolaire proposent des activités afin que les élèves du primaire soient physiquement actifs 60 minutes par jour.

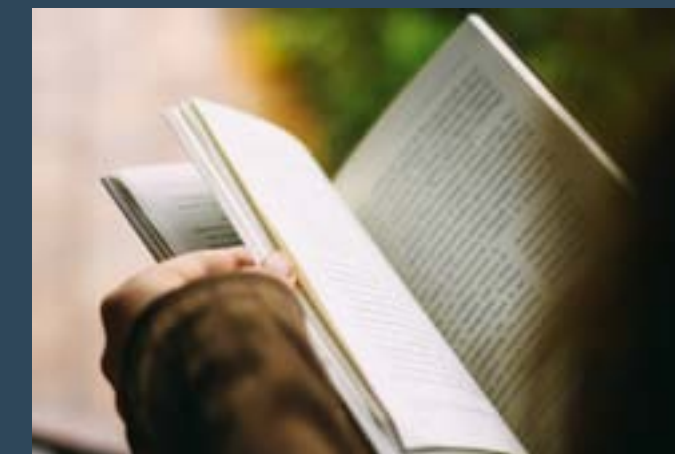


OBJECTIF 3

D'ici 2022, promouvoir et soutenir les initiatives qui contribuent à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte.

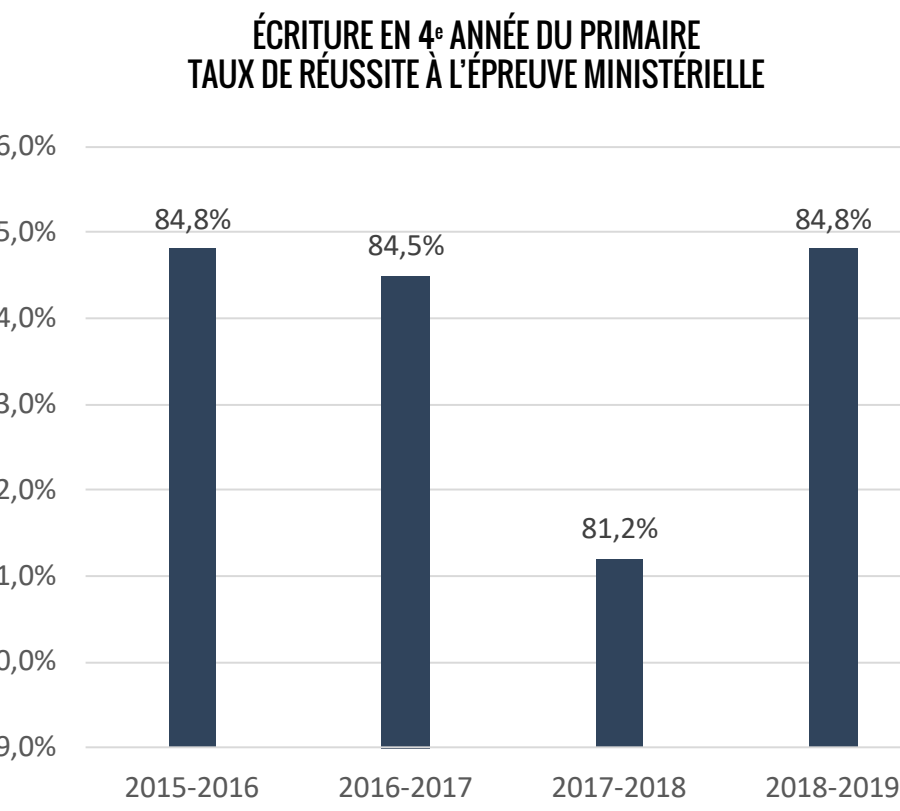
Plusieurs initiatives ont été développées ou soutenues au cours de l'année scolaire 2018-2019 :

- ☐ Salons du livre destinés aux élèves et à la communauté
- ☐ Ateliers de lecture partagée
- ☐ Cours de francisation à la population adulte
- ☐ Offre de cours de base en français et en mathématiques aux entreprises
- ☐ Conférences et formations aux parents par des orthopédagogues dans le cadre du projet S'unir pour lire
- ☐ Animations aux parents des élèves de maternelle 4 ans avec Circulitout



OBJECTIF 5

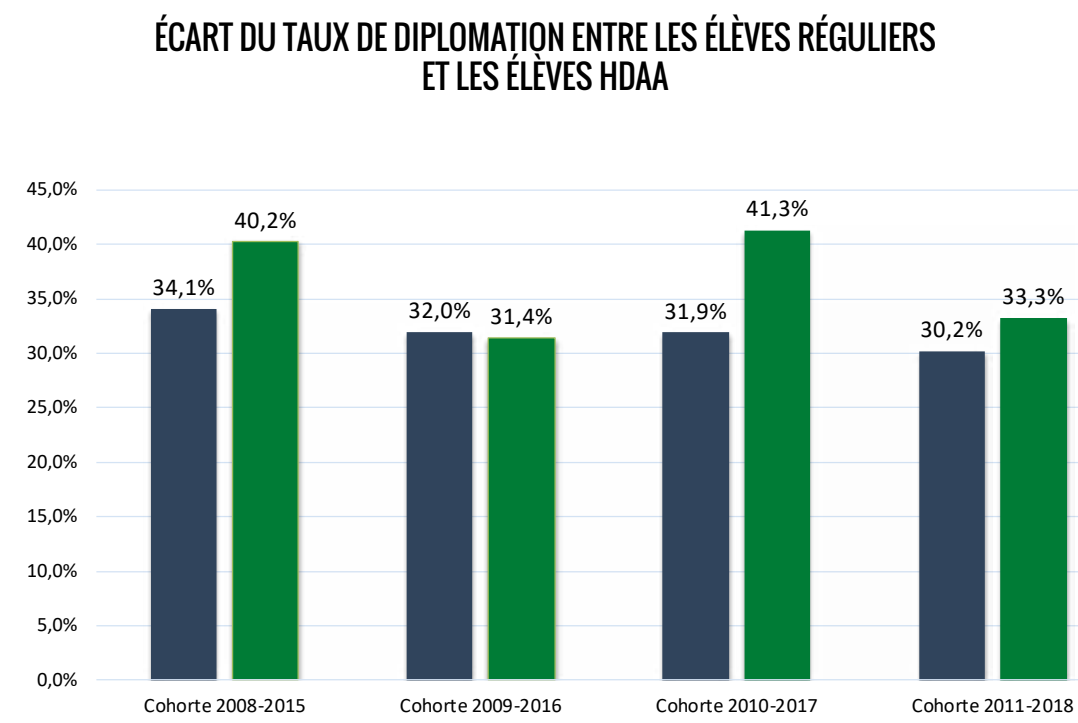
D'ici 2022, porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire.



OBJECTIF 7

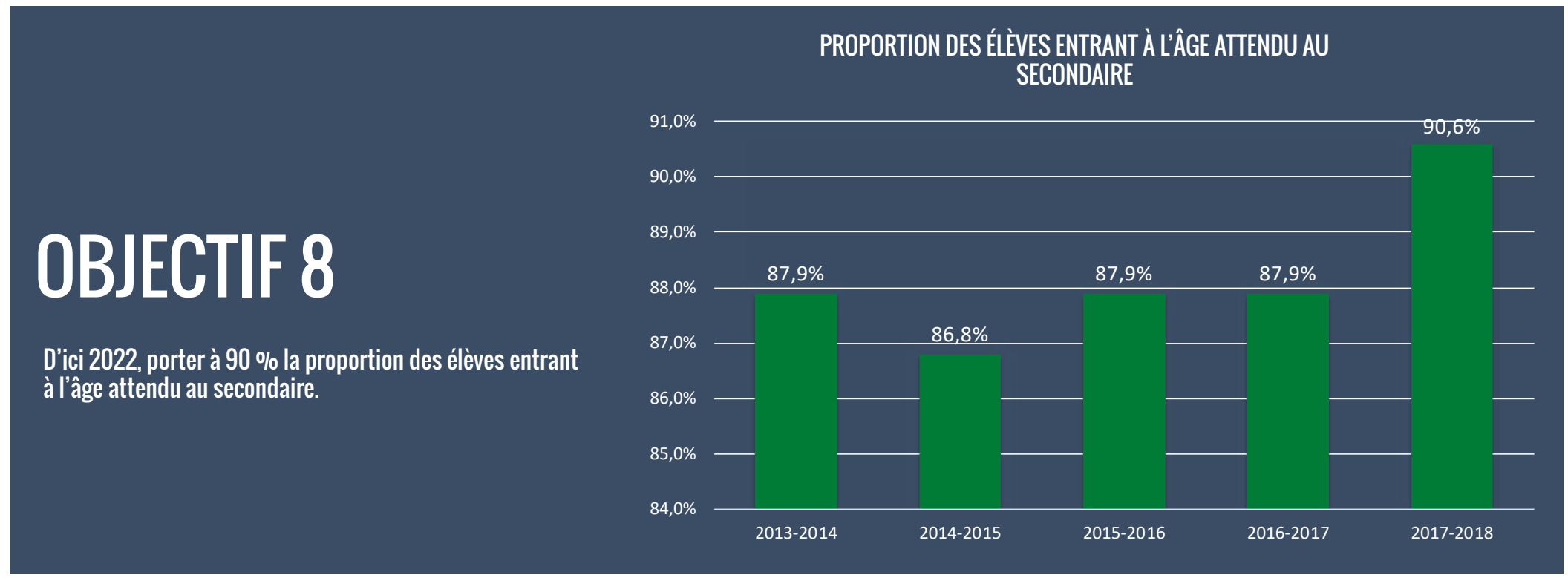
D'ici 2022, réduire l'écart du taux de diplomation et de qualification entre les élèves réguliers et élèves HDAA à 23,5 % et maintenir les écarts du taux de diplomation et de qualification pour les différents groupes d'élèves sous les seuils actuels :

- 5 % entre les garçons et les filles
- 3 % entre les élèves issus de milieux défavorisés
- 2 % entre les élèves issus de l'immigration



OBJECTIF 8

D'ici 2022, porter à 90 % la proportion des élèves entrant à l'âge attendu au secondaire.



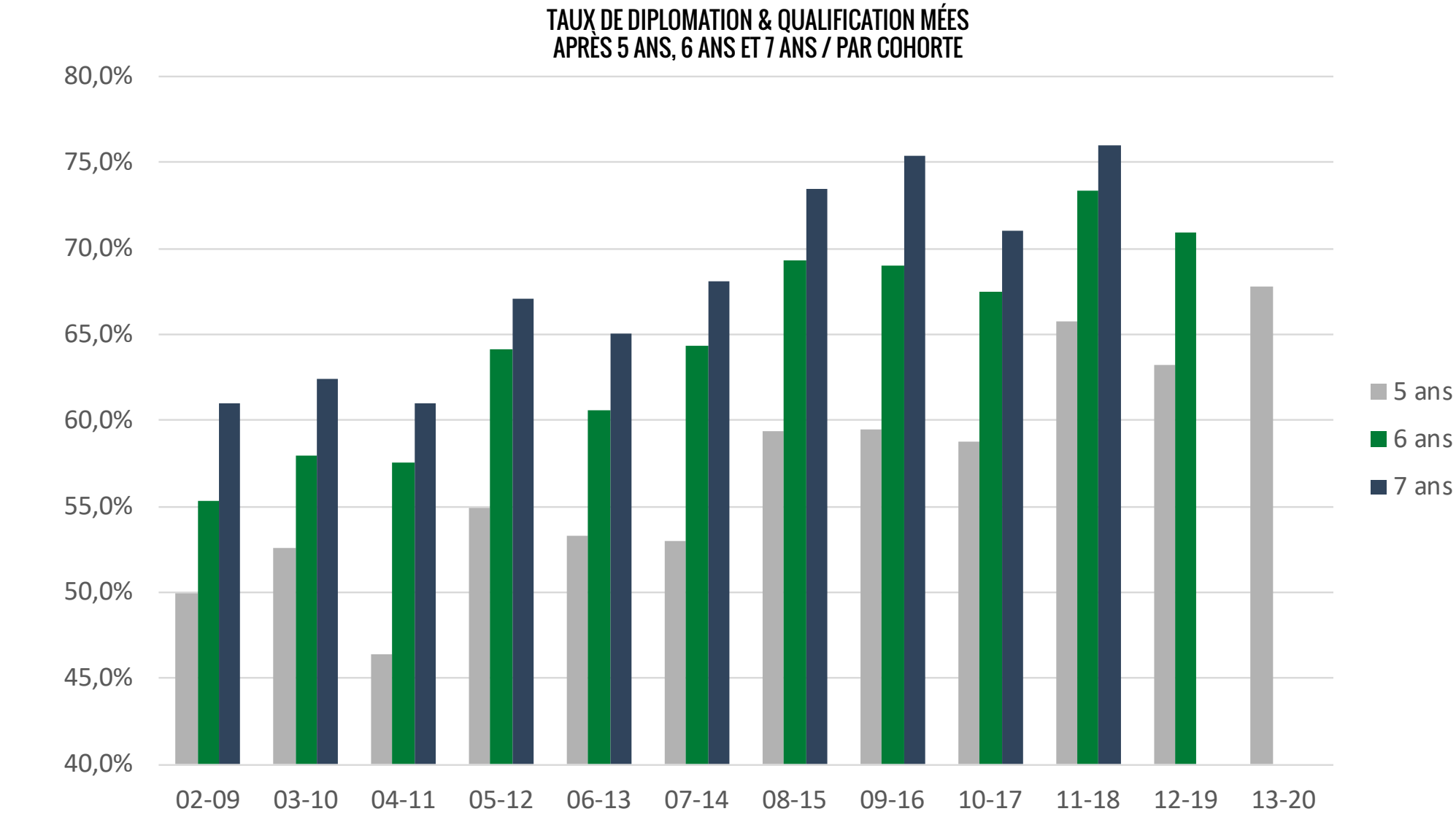
- ☐ Confirmation de la construction de deux écoles primaires, soit à Saint-Sauveur et à Val-David, ce qui permettra d'augmenter la qualité de vie de près de 1 300 élèves;
- ☐ Confirmation de l'ouverture d'une école de village à Saint-Adophe-d'Howard;
- ☐ Confirmation de l'ouverture d'une école alternative à Sainte-Adèle;
- ☐ Réalisation de nombreux projets majeurs de rénovation et de réfection :
 - enveloppe architecturale;
 - réseau de drainage sanitaire et pluvial;
 - réfection de blocs sanitaires;
 - mise à niveau et mise en réseau des appareils de production de chaleur;
 - remplacement d'appareils d'éclairage;
 - mise aux normes en sécurité incendie et des travailleurs;
 - embellissement de cours d'école;
 - réfection de structure de béton (trottoirs, perrons, escaliers).

OBJECTIF 10

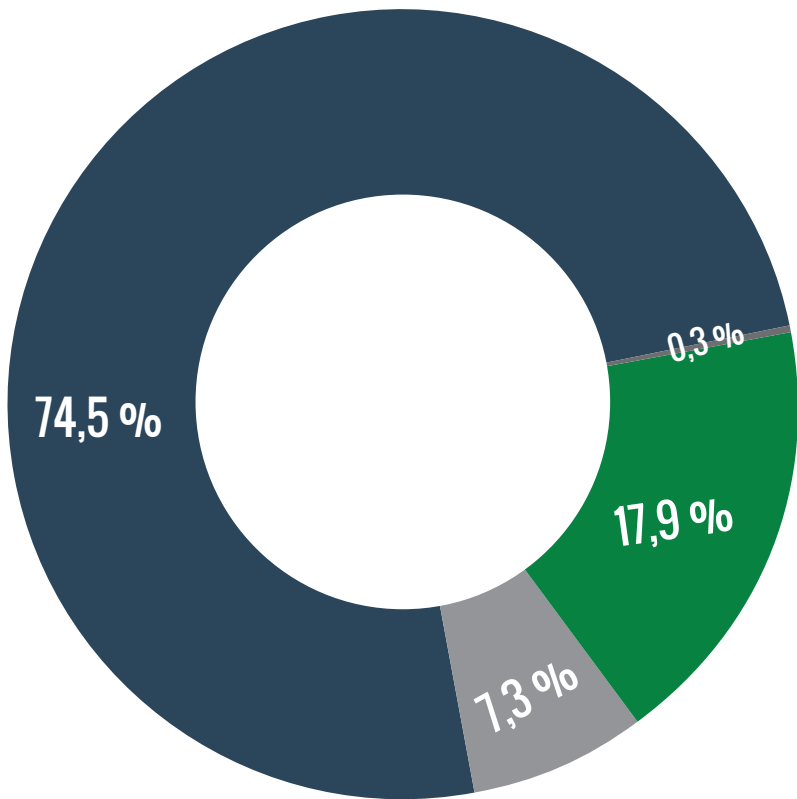
D'ici 2022, maintenir 100 % des infrastructures dans un état optimal afin de les rendre plus accueillantes et stimulantes.

OBJECTIF 16

D'ici 2022, porter à 82 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.



BILAN FINANCIER SE TERMINANT AU 30 JUIN 2019



REVENUS

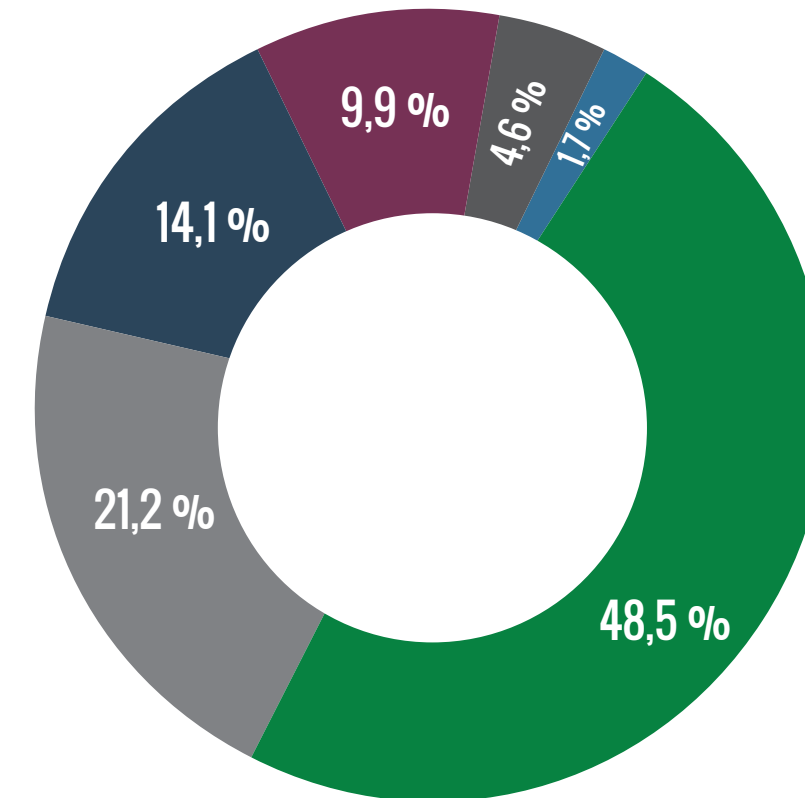
SUBVENTIONS DU MÉES	82 090 002 \$
TAXE SCOLAIRE	19 712 683 \$
AUTRES REVENUS	8 028 856 \$
SUBVENTIONS DES AUTRES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX	304 486 \$
TOTAL : 110 136 027 \$	

DÉPENSES

ENSEIGNEMENT ET FORMATION	53 555 510 \$
SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION	23 435 568 \$
SERVICES D'APPOINT	15 539 182 \$
ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES	10 905 530 \$
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES	5 110 791 \$
ACTIVITÉS CONNEXES	1 843 267 \$
PERTES (GAINS) SUR LA DISPOSITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 779 \$
DÉPENSES LIÉES À LA VARIATION DE LA PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX	- 400 \$

TOTAL : 110 426 227 \$

SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE : - 290 200 \$



Produit par le service du
secrétariat général et des communications

Avec la collaboration de :

Service des ressources éducatives
Service des ressources financières
Service des ressources matérielles



Commission
Scolaire
DES LAURENTIDES
Notre devise : L'ENGAGEMENT

13, rue Saint-Antoine
Sainte-Agathe-des-Monts
(Québec) J8C 2C3
www.cslaurentides.qc.ca